Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 25/06/2026 à 14h16
Réference de l'AR : 010-241000405-20260623-07_23_06_26-DE
Affiché le 25/06/2026 ; Certifié exécutoire le 25/06/2026

REGION de BAR AUBE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°	07	23 .06	26

Département de l'Aube

Arrondissement de Bar-sur-Aube

Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 51
Nombre de conseillers en exercice :..... 51

Date de convocation : 17 juin 2026

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, les Membres du Conseil de communaute, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 17/06/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : BARBIEUX Philippe, BEAUPIED Laurent, BINON Gabriel, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, BOUR Patrice, BOURLIER Brigitte, BOUSSEL Eric, BREVOT Benoît, CAILLET Laurence, COCHARD Elodie, DANGIN Anita, DANISKAN Serkan, DE AMARAL Kévin, FOURRIER Sébastien, GAGNANT Thomas, GENTILHOMME Quentin, GEOFFROY Mikaël, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JEANDON Jean-Christophe, JOBERT Didier, LEGER Walter, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, MONNE Carmen, RENARD Régis, SLANGEN Eric, VAIRELLES Virginie, VARENNES Fabien, VERGEOT Denis

Mandat de procuration : AUBRY Michel pouvoir donné à DANGIN Anita, COLLINET-VOYARD Christine pouvoir donné à BREVOT Benoît, ERARD Carine pouvoir donné à BARBIEUX Philippe, ERARD Claudine pouvoir donné à VAIRELLES Virginie, PINTO Hugo pouvoir donné à DANISKAN Serkan, PROVIN Emmanuel pouvoir donné à MONNE Carmen, ROUSSEL Véronique pouvoir donné à VERGEOT Denis, SCHREINER Jean-Baptiste pouvoir donné à RENARD Régis, WOJTYNA Lucienne pouvoir donné à BOCQUET Evelyne, YOT Olivier pouvoir donné à BEAUPIED Laurent

Absents : HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, LEMOINE Pascal, MAITRE Pierre-Frédéric, NOBLOT Christophe, PIOT Bernard, RONDELET Guillaume, ROSSELLE Jean-Luc, DECHANET Marie-José

Secrétaire de séance : Monsieur BOUSSEL Eric

Membres présents.....32
Absents ayant donné mandat de procuration.....10
Absents.....9
Votants.....42

07) ETUDE REGROUPEMENTS SCOLAIRES

Pour : **42**	Contre : **0**	Abstention : **0**	Non participant : **0**
	aucun	aucun	aucun

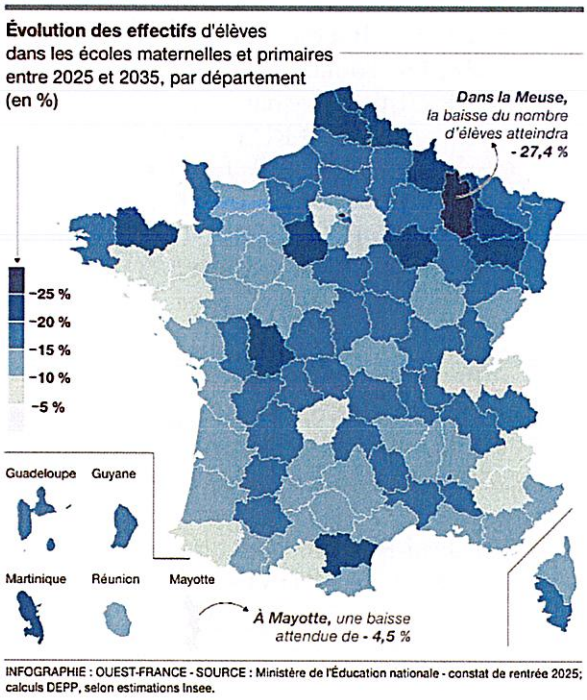
Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Il est rappelé qu'à ce jour, la compétence scolaire est exercée par les communes de la CCRB.

Actuellement, le territoire de la Communauté de Communes est aujourd'hui divisé en six unités :

- **Quatre Regroupements Pédagogiques Intercommunaux** (RPI) simples :
  - Baroville – Bayel – Fontaine
  - Bergères – Bligny – Champignol-Lez-Mondeville (à compter du 1er septembre 2026) - Couvignon – Fravaux – Meurville – Spoy - Urville
  - Juvancourt – Longchamp-sur-Aujon – Ville-sous-la-Ferté
  - Arconville – Bar-sur-Aube – Lignol-le-Château – Proverville – Rouvres-les-Vignes - Fresnay
- **Deux Syndicat Intercommunaux de Regroupement Pédagogique** (SIRP) :
  - Syndicat de Bresse Œillet : Arrentières – Colombé-le-Sec – Engente – Voigny – Colombé-la-Fosse – Maisons-Lès-Soulaines – Saulcy - Thors
  - Syndicat de l'Arlette : Ailleville – Arsonval – Jaucourt – Montier-en-L'Isle – Argançon – Dolancourt – Eclance

Les dernières anticipations d'évolution des effectifs réalisées par les services de l'Education Nationale font état d'une prévision de baisse de 20 à 25% des effectifs pour le département de l'Aube à l'horizon 2030. Ces évolutions couplées aux orientations de l'éducation nationale de favoriser les regroupements scolaires afin de ne plus avoir de classes isolées auront forcément des conséquences sur notre territoire et son organisation scolaire actuelles.



INFOGRAPHIE : OUEST-FRANCE - SOURCE : Ministère de l'Éducation nationale - constat de rentrée 2025; calculs DEPP, selon estimations Insee.

Ainsi, afin d'anticiper les évolutions démographiques à venir et leurs conséquences, il est proposé de mener une réflexion, à l'échelle intercommunale, sur les possibilités de regroupements pour les années à venir. Cette étude devra prendre en compte les effectifs existants et les perspectives d'évolution à 10 ans, les regroupements actuels ainsi que les bâtiments, équipements et services qui y sont associés et les temps de trajets.

Cette étude proposera différents scénarii de regroupements.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la réalisation d'une étude sur les possibilités de ces regroupements scolaires à l'échelle intercommunale

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation et à retenir le candidat mieux disant dans la limite de 30 000 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes s'y rapportant

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,

Monsieur BOUSSEL Eric

Pour extrait conforme,
Affiché le 24 juin 2026

Philippe BORDE,

Président

Communauté de Communes Région BARSAUGE